

### **Article 1/ Accès à la salle**

L'accès de cette salle est réservé aux personnes inscrites auprès du studio Paillettes & Baskets appartenant à la SASU Fit'n Fizz. Un certificat médical de moins d'un an ou l'attestation de santé dûment remplie et un formulaire d'inscription devront être fournis (ainsi qu'un formulaire d'inscription rempli par le représentant légal pour les mineurs).

Le Studio est ouvert à tous, (sous réserve d'inscription) à partir de l'âge de quatre ans (selon l'éveil de l'enfant).

### **Article 2/ Horaires d'ouverture**

Mardi et jeudi de 17h00 à 23h00. Aucune présence ne sera tolérée avant ou après les horaires mentionnés.

Les cours/ateliers enfants :

Le nombre de semaine d'ouverture des activités se calque sur le rythme scolaire pour les cours/ateliers enfants ; **les cours ne sont donc pas assurés pendant les vacances scolaires et les jours fériés SAUF SI BESOIN DE RATTRAPER DES HEURES NON DISPENSEES DURANT L'ANNEE.**

Les cours/ateliers adultes :

Il y a cours toutes les semaines de septembre à août sauf les jours fériés.

### **Article 3/ Tenue et équipement du sportif – Utilisation du matériel**

Une tenue correcte est exigée et il est interdit de s'entraîner torse nu. Dans un souci d'hygiène et de préservation du matériel (notamment des tapis) l'utilisation d'une serviette de toilette est obligatoire pour couvrir les appareils même en phase de repos. Une paire de chaussure réservée au studio (propre et couvrant l'intégralité du pied) est obligatoire.

Après utilisation du matériel, il est impératif de le ranger à sa place dédiée, il pourra vous être demandé de le désinfecter.

### **Article 4/ Règles de bien séance**

Le respect, la courtoisie et la bonne entente sont nécessaires. Des comportements agressifs, aussi bien en parole qu'en geste, des attitudes irrespectueuses ou basées sur l'exclusion de l'autre ne pourront être tolérés.

### **Article 5/ Utilisation de la salle**

Dans un souci de sécurité, nous demandons aux adhérents de ne pas être accompagnés de personne non inscrite sauf si une autorisation leur a été préalablement accordée.

Afin de ne pas gêner les adhérents, les conversations téléphoniques devront s'effectuer à l'extérieur du studio.

Tout démarchage ou publicité privée sont interdits.

Il est interdit de manger dans la salle.

Les animaux ne sont pas admis.

Il est interdit de stationner un vélo ou une trottinette dans le Studio.

Le studio Paillettes & Baskets se doit d'appliquer les lois existantes : ainsi l'usage de tabac, d'alcool et de toute substance illicite est interdit à l'intérieur de la salle.

Dans le cadre des cours/ateliers, des locaux et du matériel sont mis à disposition des adhérents. Tout emprunt de matériel devra être soumis à l'approbation de la directrice du studio : Stéphanie GOULU. Les utilisateurs sont responsables de la propreté et du rangement de la salle et doivent la restituer dans l'état dans lequel ils l'ont trouvée. Le règlement de sécurité doit impérativement être respecté. Seuls les enseignants sont autorisés à posséder les clés de la salle ; ces clés ne peuvent être prêtées à un tiers.

### **Article 6/ Radiation**

Elle peut être prononcée pour :

- Non-paiement de l'adhésion
- Non-respect du règlement intérieur

Elle ne peut donner lieu à un remboursement de tout ou partie de l'adhésion. La qualité d'adhérent se perd aussi par décès de celui-ci. Tout adhérent peut démissionner (ou abandonner) quand il le désire. Les démissions ne peuvent donner lieu à un

remboursement sauf pour raison médicale (certificat médical original à l'appui) ou en cas de force majeure (déménagement, mutation) et sur demande écrite et présentation d'un justificatif.

### **Article 7/ Paiement**

Pour être adhérent, **il faut s'acquitter de l'adhésion et avoir réglé les cours pour lesquels l'adhérent est inscrit.**

Les frais d'inscription sont fixés en début de saison, ils sont annuels et payables en septembre, dès l'inscription. Les adhérents peuvent effectuer leur paiement en plusieurs fois (l'ensemble des versements doit être cependant remis lors de l'inscription).

Inscription valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août pour les adultes et du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin pour les enfants.

Il n'y a pas de reconduction tacite.

Plusieurs modalités de paiement vous sont proposées (comptant, mensuel, chèques vacances, coupons sport etc...) au moment de l'inscription.

L'engagement aux cours/ateliers est définitif à compter du 2<sup>ème</sup> cours, le premier étant assimilé à une période d'essai.

**Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.**

### **Article 8/ Mode de Communication**

Le courrier postal, le courrier électronique (courriel), le téléphone et les SMS sont les moyens reconnus et acceptés suffisants pour transmettre les informations à caractère urgent.

### **Article 9/ Règles de vie du Studio**

- L'absence d'un professeur/intervenant :

Les parents sont tenus d'accompagner leurs enfants jusqu'à la salle de cours et de s'assurer de la présence du professeur. Les professeurs doivent avoir une attitude responsable : en cas d'absence ils doivent impérativement prévenir la présidente du studio et les élèves adultes dans les délais leur permettant de prendre les dispositions nécessaires.

- Urgence médicale :

Le studio et ses intervenants ne peuvent en aucun cas être tenus responsable d'un malaise ou d'une blessure accidentelle surtout quand elle est liée au port d'une tenue inadéquate à l'activité. En cas d'urgence médicale le professeur doit alerter les secours.

- Annulation des cours :

Le studio Paillettes & Baskets se réserve le droit d'annuler ou de regrouper ses cours collectifs **si l'effectif est inférieur à 1/3 des personnes inscrites.**

- Responsabilité :

Chaque adhérent bénéficie de l'assurance du studio.

- Droit à l'image :

Le studio Paillettes & Baskets peut être amené à effectuer des photographies et vidéos mettant en scène les adhérents. Ces documents peuvent être utilisés à des fins de communication et de promotion des événements. Chaque adhérent, dans le cadre du droit à l'image, devra stipuler, par écrit, au moment de l'inscription, son accord ou son refus quant à l'utilisation de ces supports. Les adhérents mineurs seront représentés par leurs représentants légaux.

- Participation au Gala :

**La participation au Gala donnera lieu à une contribution à régler, par adhérent, au moment de l'inscription et séparément des frais d'adhésion. Cette participation sera utilisée pour l'achat des costumes, costumes qui seront ensuite offerts à l'adhérent participant au Gala.**

### **Article 10/ Manifestations**

Le studio Paillettes et Baskets peut contribuer à l'organisation de manifestations festives, ventes et achats divers, participer aux événements organisés par la municipalité ou une association.

### **Article 11/ Règlement général sur la protection des données**

Les informations recueillies lors de l'inscription sont conservées par le studio Paillettes et Baskets pour la gestion de l'adhésion et le contrôle d'accès à la salle. La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données collectées sont uniquement conservées par le studio Paillettes et Baskets. Elles sont conservées pendant une année. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier et exercer votre droit à la portabilité de vos données en contactant le studio Paillettes et Baskets (06 83 74 04 12, paillettesetbaskets@outlook.fr). Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.